

SEANCE DU 6 AOUT 2018 COMPTE-RENDU SOMMAIRE DES DEBATS

Nombre de Conseillers Composant le Conseil Municipal	27
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	27
Nombre de conseillers Municipaux présents	18
Nombre de Conseillers représentés	5
Nombre de Conseillers Municipaux excusé	4
Nombre de Conseillers Municipaux non excusés	0

L'an deux mille dix-huit, le six août, à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc DIBAR, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 31 juillet 2018 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : Mmes MM. Jean-Luc Dibar, Anne-Marie Molinié, Dominique Delville, Philippe Robert, Jean-Pierre Tournier, Marie-Eliane Aupy, Philippe Hélis, Annie Pavie, André Gasquet, Daniel Laurent, Christian Roux, Jacky Botton, Françoise Dessendier, Nathalie Olivier, Sandra Guillemain, Thierry Viaud, Fabienne Dugas-Raveneau, Frédérique Salles.

Absents représentés :

Gérard Chauvet, Adjoint au Maire, représenté par Philippe Hélis
Didier Gallot, Conseiller Municipal, représenté par Jean-Luc Dibar
Monique Vinet, Conseillère Municipale, représentée par Annie Pavie
Benoît Renaud, Conseiller Municipal, représenté par André Gasquet
Etienne Péré, Conseiller Municipal, représenté par Fabienne Dugas-Raveneau

Absents excusés :

Stéphanie Fargier, Conseillère Municipale
Dorothee Raine, Conseillère Municipale
Pierre Naud, Conseiller Municipal
Patricia Durand, Conseillère Municipale

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité de l'article L.2121-15 du Code précité à la désignation d'un secrétaire.

Jacky Botton ayant réuni l'unanimité des suffrages, est désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

Monsieur le Maire après avoir procédé à la désignation du secrétaire (Jacky Botton), sollicite les Conseillers sur le procès-verbal de la séance du 4 Juin 2018. M. Gasquet précise qu'il s'abstiendra puisque n'étant pas présent à la dernière séance et souhaiterait avoir des précisions sur la réponse de Monsieur le Maire à la question diverse relative aux compteurs Linky. Mme Dugas-Raveneau intervient également sur ce point du procès-verbal en précisant que la délibération de la mairie de Colombier n'a jamais été retirée comme l'avait précisé Monsieur le Maire. Le procès-verbal du 4 Juin 2018 est approuvé moins les voix d'André Gasquet de de Daniel Laurent qui se sont abstenus puisque non présents à la dernière séance.

Monsieur le Maire rend ensuite compte des décisions qu'il a prises au titre des délégations que le Conseil Municipal lui a confiées (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales).

LE CONSEIL,

PRÉCISE que les crédits nouveaux ou complémentaires figurant dans le tableau suivant sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2018 par voie de décision modificative n°3. (Unanimité) :

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
imputations	montants en €	montants en €
2313-020-765 – Donjon – maîtrise d'œuvre M. Villeneuve	+1.687,00 €	
020 – Dépenses imprévues	-1.687,00 €	
2315-020-150 – Réparation fontaine Esplanade du Château	+6.300,00 €	
2313-314-704 – Salle des fêtes	-6.300,00 €	
21571-020-101 – Matériel services techniques (camion Iveco)	+25.800,00 €	
020 – Dépenses imprévues	-25.800,00 €	

PRÉCISE que les crédits nouveaux ou complémentaires figurant dans le tableau suivant sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2018 du lotissement d'Aquitaine, par voie de décision modificative n°1. (19 voix pour : Jean-Luc Dibar, Anne-Marie Molinié, Dominique Delville, Philippe Robert, Jean-Pierre Tournier, Gérard Chauvet, Marie-Eliane Aupy, Philippe Hélys, Annie Pavie, André Gasquet, Daniel Laurent, Didier Gallot, Christian Roux, Monique Vinet, Jacky Botton, Françoise Dessendier, Nathalie Olivier, Sandra Guillemain, Benoît Renaud, 4 abstentions : Thierry Viaud, Etienne Péré, Fabienne Dugas-Raveneau, Frédérique Salles) :

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT			FONCTIONNEMENT		
605	Travaux	20.000,00 €	7133-042	Variation en cours de production	20.000,00 €
7133-042	Variation encours de production- constatation terrains aménagés	20.000,00 €	774	Subvention exceptionnelle diminution prix de vente	20.000,00 €
71355-042	Sortie des lots vendus	20.000,00 €	71355-042	Variation terrains aménagés – constatations des lots achevés	20.000,00 €
TOTAL		60.000,00 €	TOTAL		60.000,00 €
DEPENSES			RECETTES		
INVESTISSEMENT			INVESTISSEMENT		
3355-040	Travaux en cours	20.000,00 €	3355-040	Reprise stock initial – travaux	20.000,00 €
3555-040	Terrains aménagés – constatation des lots achevés	20.000,00 €	3555-040	Terrains aménagés – sortie des lots vendus	20.000,00 €
TOTAL		40.000,00 €	TOTAL		40.000,00 €

FIXE, à compter du 7 août 2018, le tarif de la régie de recettes du donjon et de la halte Jacquaire. (Unanimité).

APPROUVE la convention ci-annexée avec la C.D.C.H.S. qui verse une subvention, au titre de l'année 2018, de 25.000 € pour le fonctionnement du cinéma Le Vauban de Pons, AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention. (Unanimité).

APPROUVE le projet de modification simplifiée n° 3 du Plan Local d'Urbanisme portant sur la modification de l'article UX 7.2 du règlement tel qu'il est annexé à la présente délibération, PRÉCISE :

- que conformément à l'article L 153-48 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois, et que mention de cet affichage sera inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la Commune conformément à l'article R 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales
- que le Plan Local d'Urbanisme sera tenu à la disposition du public, à la Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture
- que la présente délibération deviendra exécutoire dès l'accomplissement des mesures de publicité prévues à l'article L 153-48 du Code de l'Urbanisme.

et DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet (ou la Sous-Préfète). (Unanimité).

Suite à un vice de procédure :

DÉCIDE de retirer la délibération tirant le bilan de la concertation et d'arrêt de la révision alléguée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme en date du 4 Juin 2018 (activité ball-trap). (Unanimité).

DÉCIDE de retirer la délibération tirant le bilan de la concertation et d'arrêt de la révision alléguée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme en date du 4 Juin 2018. (zone de Bonnerme). (Unanimité).

DÉCIDE de retirer la délibération tirant le bilan de la concertation et d'arrêt de la révision alléguée n° 3 du Plan Local d'Urbanisme en date du 4 Juin 2018. (Coopérative agricole). (Unanimité).

PREND ACTE du rapport d'activités de la S.E.M.I.S. au titre de l'année 2017. (21 voix pour : Jean-Luc Dibar, Anne-Marie Molinié, Dominique Delville, Philippe Robert, Jean-Pierre Tournier, Gérard Chauvet, Marie-Eliane Aupy, Philippe Hélix, Annie Pavie, Daniel Laurent, Didier Gallot, Christian Roux, Monique Vinet, Françoise Dessendier, Nathalie Olivier, Sandra Guillemain, Benoît Renaud, Thierry Viaud, Etienne Péré, Fabienne Dugas-Raveneau, Frédérique Salles, 2 abstentions : André Gasquet, Jacky Botton).

CONSTATE que conformément aux rapports fournis par la S.E.M.I.S. les résultats au 31 décembre 2017 pour les opérations immobilières visées ci-dessus, sont :

Résultat par programme :

Sans garantie d'exploitation

N°	Nom du groupe	2017
143	25, rue des Ecoles	- 2.747,21 €
229	Rue Charles de Gaulle	- 2.066,22 €
248	Touvent	16.890,13 €
301	Touvent II	2.165,42 €
TOTAL RESULTATS		- 19.538,14 €

Avec garantie d'exploitation

N°	NOM DU PROGRAMME	Montant comptabilisé Exercice 2017	Cumul au 31/12/2017
28	Voûte de l'hôpital	- 12.889,26 €	- 170.958,60 €

42	Immeuble Pailler	12.996,11 €	- 57.992,89 €
96	Résidence Gordon	5.839,42 €	- 83.713,86 €
		5.946,27 €	-312.665,35 €

Tableau des garanties des emprunts accordés par la Commune		
N°	NOM DU PROGRAMME	Solde restant dû au 31/12/2017
28	Voûte de l'hôpital	20 701,04 €
42	Immeuble Pailler	156 126,28 €
96	Résidence Gordon	236 466,78 €
143	« Urgence » - 25, rue des Ecoles	12 907,55 €
229	22, rue Charles de Gaulle	53 046,64 €
248	Rue Jacques Cartier – Pons Touvent	845 025,32 €
301	Pons Touvent II	1 272 601,61 €

et **DONNE** quitus à la S.E.M.I.S pour les résultats des opérations immobilières visées ci-dessus pour l'année 2017. (21 voix pour : Jean-Luc Dibar, Anne-Marie Molinié, Dominique Delville, Jean-Pierre Tournier, Gérard Chauvet, Marie-Eliane Aupy, Annie Pavie, André Gasquet, Daniel Laurent, Didier Gallot, Christian Roux, Monique Vinet, Jacky Botton, Françoise Dessendier, Nathalie Olivier, Sandra Guillemain, Benoît Renaud, Thierry Viaud, Etienne Péré, Fabienne Dugas-Raveneau, Frédérique Salles – 2 voix contre : Philippe Robert, Philippe Héris).

PREND ACTE du rapport d'activités de Dalkia au titre de l'année 2017. (Unanimité).

DÉCIDE que la voie du lotissement d'Aquitaine, tel que figurant sur le plan de la délibération, recevra la dénomination suivante : **Impasse des d'Aquitaine**. (Unanimité).

Poursuivant l'ordre du jour, le Conseil Municipal a examiné les 8 questions diverses posées par M. Gasquet et portant principalement sur l'état de propreté de la Ville.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ LA SÉANCE EST LEVÉE À 20 H 15.

LE MAIRE DE PONS,



Jean-Luc DIBAR

Affiché le : 7/08/2018